

COMITÉ DU RECRUTEMENT DE CLUB

OBJECTIF : Planifier et mettre en œuvre un plan d'action efficace qui permettra le recrutement de nouveaux membres, ce qui amènera de nouvelles idées qui contribueront au progrès continu du club et de ses activités.

PERSONNEL : Le comité doit compter de un à six membres y compris le président. Les membres de ce comité doivent être extravertis et intéressés à la croissance du club et à son dynamisme.

DEVOIRS / RESPONSABILITÉS :

- Planifier et administrer un programme permanent de recrutement de nouveaux membres.
- Renseigner le club et les membres du conseil d'administration sur l'importance de la croissance et sur les stratégies qu'elle nécessite, tels que la formation, l'implication, la rétention et le recrutement.
- Imaginer et mettre sur pied des jeux et des concours qui fassent du recrutement une activité amusante pour les membres.

PLAN D'ACTION : Le comité doit développer et mettre sur pied des programmes de recrutement, d'implication, d'éducation et de rétention.

- a) Qu'est-ce qui doit être fait?
- b) Qui doit le faire?
- c) Quand est-ce que ce sera fait?